

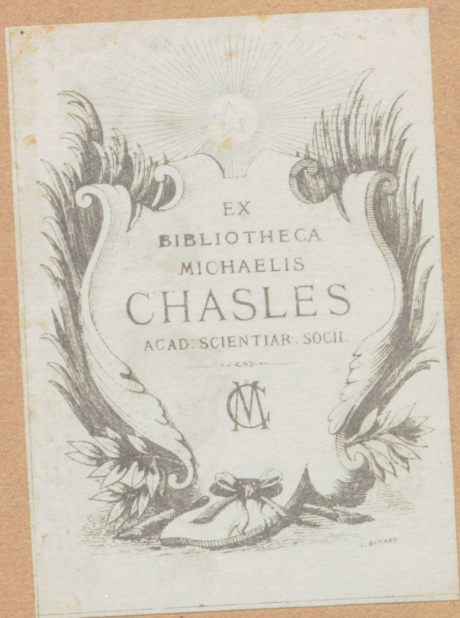




15

Ory





696.
17.
47



Le cry & procla-

mation publique : pour iouer le mistere des
Actes des Apostres / en la Ville de Paris :
faict le Jeudy seiziesme iour de Decembre
lan mil cinq cens quarante : Par le comman-
dement du Roy nostre sire / Francoys premier
de ce nom : et monsieur le Preuost de Paris /
affin de venir prendre les roolles pour iouer
ledict mistere.

On les vend à Paris, en la rue neufue no-
stre dame: à l'enseigne saint iehan Bapti-
ste , pres sainte Geneuiefue des Ardens:
en la boutique de Denys lanot.

1541.

1900 S 494

Paris

1830





Ce iour dessusdict : enuiron
huict heures du matin: fut fai
cte l'assemblee en l'hostel de
Flandres: lieu estably pour
iouer ledict mistere: Assauoir
tant des maistres entrepre
neurs dudict mistere: que gens de Justice ple
beyens & aultres gens ayans charge de la
cōduicte diceluy: Rethoriciens et aultres gēs
de longue robbe et de courte.

CEt premierement marchoyēt six trompet
tes ayans bauerolles a leurs tubes et bucci
nes: armoyez des armes du Roy nostre sire.
Entre lesquelles estoit pour conduicte la trom
pette ordinaire de la Ville: accompagnez du
crieur iure: estably a faire les crys de Justice
en lad Ville: tous biens montez selon leur
estat.

CAprès marchoit vng nombre de sergēs &
archers du Preuost de Paris/ vestuz de leurs
hocquetons paillez d'argent: aux liurees et ar
mes tant du Roy que dud seigneur Preuost:
pour dōner ordre & conduicte: & empescher loy
pression du peuple / et lesdictz archers bien
montez comme au cas est requis.

¶ Puis après marchoyēt vng nōbre dofficiers et sergēs de la Ville: tant du nōbre de la marchādise que du parloir aux Bourgeois vestuz de leurs robbes my parties de couleurs de lad. Ville avec leurs enseignes qui sont les Navires d'argēt: iceulx tous bien mōtez cōde dessus.

¶ En apres marchoiēt deux hōmes establis pour faire lad proclamatiō: vestuz de sayes de velours noir: portās manches perdues de satin de troys couleurs: Assavoir/iaulne/gris/et bleu/ qui sont les liurees desdictz entrepreneurs: et bien montez sur bons cheuaulx.

¶ Apres marchoyent les deux directeurs dudict mistere Rethoriciens. Assavoir vng hōme ecclesiasticque et laultre lay: vestuz honnestement: et bien montez selon leur estat.

¶ Item alloiēt apres les quatre entrepreneurs dudict mistere: vest^o de chamarres de taffetas armoyssi: et pour poiēt de velours le tout noir: biē mōtez: et leurs cheuaulx garniz de housses.

¶ Atē apres ce train marchoiēt quatre cōmissaires examinateurs: au Chastelet de Paris: montez sur mulles garnies de housses: pour accōpaigner lesdictz entrepreneurs.

¶ En semblable ordre marchoiēt vng grād

nombre des Bourgeois/marchans/ & aultres gens de la Ville: tant de longue robe que de courte : tous bien montez selon leur estat et capacite.

C Et fault noter quen chascun carrefour ou se faisoit lad publication deux desdictz entrepreneurs se ioignoient avec les deux establis cy deuât nommez: et apres le son desdictz six trompettes s'one par trois fois : et lexhortatiõ de la trompette ordinaire de lad Ville : faicte de par le Roy nostredict seigneur: & monsieur le Preuost de Paris: feirent lesdictz quatre dessus nommez ladicte proclamation en la forme et maniere qui sensuyt.

Le cry & proclamation de l'entreprinse
dudict mistere des Actes des Apo-
stres adressant aux Citoyens de la-
dicte Ville de Paris.



Pour ne tumber en dānable decours
En noz iours cours aux bibliēs di-
scours

Auoir recours: le tēps nous admon-
nestē:

Pendant que paix: estant nostre secours:
Nous dict ie cours es Royaulmes es cours
En plaisant cours faisons quelle sarreste
La saison preste a souuent chaulue teste:
Et pource honneste oeuvre de catholicques
On faict scauoir a son: et crys publicques
Que dans Paris vng mistere sappreste:
Representant Actes Apostolicques.

Nostre bon Roy que Dieu garde puissant
Bien le consent au faict impartissant
Pouvoir recent: de son auctorite
Dont chascun doit vouloir que florissant
Son noble sang des Fleurs de Lys yssant
Soit et croissant en sa felicite

Venez Cite/Ville/Uniuersite:
Tout est cite/venez gens heroycques
Graues/censeurs/magistratz/politicques:
Exercez vous au ieu de verite:
Representant Actes Apostolicques.

Lon y semond/Poetes/Orateurs
Drays precepteurs/deloquence amateurs
Pour directeurs de si sainte entreprise
Mercuriens: & aussi cronicqueurs
Riches rimeurs des barbares vainqueurs
Et des erreurs de langue mal apprise
L'heure est precise: ou se tiendra lassise
La sera prise au rapport des tragicques
L'election des plus experts senicques
En geste et voix au teatre requise:
Representant Actes Apostolicques.

Douloir nauons en ce commencement
Desbatement fors prendre enseignement
Et iugement sur chascun personnage
Pour les roollets bailler entierement
Et veoir comment lon iouera proprement
Si fault coment: ou teste dauantage
Mys ce partage a vostre conseil saige

Doibt tout courage: hors les cueurs paganie
ques

Lutheriens espritz diabolicques

Auctoriser ce mistere et ymage:

Representant Actes Apostolicques.

Prince puissant sans toy toute rencontre

Est mal encôtre et nostre oeuvre imparfaict

Nous te prions que par grace se monstre

Le ieu: la monstre & tout le reste faict

Puis le meffaict de noz chemins oblicques

Pardonne nous apres ce ieu parfaict:

Representant Actes Apostolicques.

Fin de la proclamation.

✧ Et pour lassignation du iour & lieu estably
a venir prêdre roolles dudict mistere: fut signi
fie a tous: de soy trouver le iour & feste Saïct
Estienne premier ferie de Noel ensuiuant: en
la salle de la Passion: lieu accoustume a faire
les recordz & repetitiôs des misteres iouez en
ladicte ville de Paris / lequel lieu biē tēdu de
riche tappisserie: sieges et bâcz pour recepuoir
toutes personnes honnestes et de vertueuses
qualitez: assisterēt grād nōbre de bourgeois &
marchans / et aultres gēs tant cleres que lays

en la presence des Commissaires: & gens de iu-
stice establis & deputez pour ouyr les voix de
chascun personnage: et iceulx retenir com-
pter: selon la valeur de leur biē faict en tel cas
requis/ qui fut vne reception honneste. Et de-
puis lesdictes iournees se continuēt & conti-
neront chascun iour audict lieu iusques a la
perfection dudict mistere.



Cette réimpression *Figurée* a été exécutée sur le seul exemplaire connu, appartenant à la bibliothèque royale.

On s'est appliqué à reproduire dans toutes ses parties, et le plus exactement possible, un opuscule dont les amateurs ne possèdent encore que des copies imprimées ou manuscrites, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution.

On fera remarquer qu'une main qui nous est inconnue, a indiqué à la marge du recto du second feuillet de l'exemplaire original, les nommés HAMELIN, POTRAIN, LOUVET, CHOLLET, comme étant *les quatre entrepreneurs du dict mistere*.

Les Éditeurs, en donnant à quelques bibliophiles les moyens d'ajouter une rareté de plus à leur collection, ont senti qu'en reproduisant cet opuscule à trop grand nombre, ce serait en diminuer le prix. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'ils l'ont fait tirer à *quarante-deux exemplaires seulement*, dont 32 sur papier de Hollande, 4 sur papier de Chine rose, 4 sur papier de Chine azuré, et *deux* sur VÉLIN.

G. V.

Achevé d'imprimer, le 5 mai 1830, chez J. PINARD, Imprimeur du Roi, rue d'Anjou-Dauphine, n° 8, à Paris.



D 1 1989

ULB Halle

3

005 365 430



269



Inches
1 2 3 4 5 6 7 8
Centimetres
1 2 3 4 5 6 7 8

Farbkarte #13

B.I.G.

Blue

Cyan

Green

Yellow

Red

Magenta

White

3/Color

Black

Le cry & procla-

mation publique : pour iouer le mistere des Actes des Apostres / en la Ville de Paris : fait le Jedy seiziesme iour de Decembre lan mil cinq cens quarante : Par le commandement du Roy nostre sire / Francoys premier de ce nom : et monsieur le Preuost de Paris / affin de venir prendre les roolles pour iouer ledict mistere.

On les vend à Paris, en la rue neufue nostre dame: à l'enseigne saint iehan Baptiste, pres sainte Geneuiefue des Ardens: en la boutique de Denys lanot.

1541.

1900 S 494

Paris

1830

